INSTRUCTIONS DE COURSE

Championnat Départemental LigueSud
OPTI – Minime-Cadet
15 novembre 2026

Préambule :
La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* :
Les règles de course à la voile (RCV) 2025-2028, y compris les prescriptions de la FFVoile
Les règles de classe
L'avis de course
Les instructions de course type et leurs annexes.
La régate est accessible uniquement aux catégorie Minime et Cadet telles que définies dans le règlement sportif de la classe POP pour la saison 2026-2027 (minime 2013 à 2015, cadet 2021).

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heures avant le signal d'avertissement de la 1ère course.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront mis en ligne à l'adresse ***www.ycsablettes.org***
L'ensemble des informations pour les concurrents et entraîneurs sera aussi communiqué de manière dématérialisée sur le groupe WhatsApp dédié dont voici le lien et le QR code :
https://chat.whatsapp.com/H8uapChLkEkFEka0pRwDdJ



3.2 Le PC course est situé à la base nautique de St Elme (contact : 06 62 09 24 95).

4. CODE DE CONDUITE

4.1 *[DP] [NP]* Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé Port Saint Elme Darse Sud.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 15 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates et heures des courses :

Date	Heure	Classe
15/11/2026	9h30 confirmation des inscriptions	Toutes
15/11/2026	12h00 premier signal d'avertissement	Toutes
15/11/2026	15h30 dernier signal d'avertissement	Toutes

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé sur le bateau comité cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Pavillons de classe : **Opti Minime-Cadet :** pavillon Optimist (sigle noir fond blanc)

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.1 Le parcours est décrit en **annexe parcours** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

10. MARQUES

10.1 Voir **annexe2 parcours**

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et un bouée blanche siglée CVAT à l'extrémité bâbord.

12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 5 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Aucun changement de parcours pour les Optimist

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera matérialisée, sous le vent du bateau comité, entre le mât arborant un pavillon bleu situé sur le bateau comité et la marque d'arrivée (bouée frite orange) a laisser à tribord.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

15.2 L'annexe P ne s'appliquera pas

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 minutes une fois que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au PC Course, Darse Sud.

17.3 Des avis seront affichés au tableau officiel au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé au 1 er étage de la base nautique. Elles commenceront à l'heure indiquée

17.4 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a) :
- Règles de sécurité
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Limitation de sorties de l'eau
- Communications radio et téléphone
- Equipement de plongée et housses sous-marine de protection

18 CLASSEMENT

18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand deux courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ces courses.

(b) A partir de trois courses validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ces courses à l'exclusion du plus mauvais score.

19 REGLES DE SECURITE

19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

Canal VHF pour l'organisation et les entraîneurs : 8

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

22. ACCOMPAGNATEURS

22.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

22.2 La règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

24 EMPLACEMENTS ET ACCES A LA BASE NAUTIQUE

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux.

25. PRIX

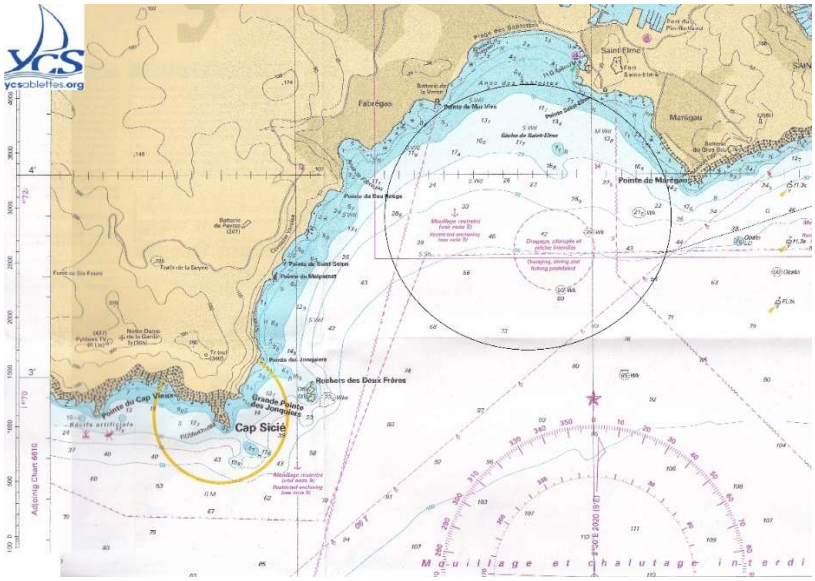
Des prix seront distribués aux trois premiers de chaque catégorie.

Arbitres désignés :

Présidente du comité de course : Marie JARRIGE
Président du jury :

LIGUE OPTI 15 novembre 2026

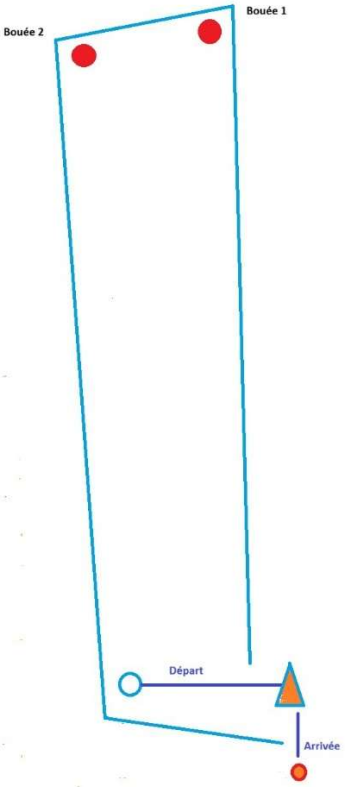
ANNEXE 1 : Zone de Course



ANNEXE 2 : Parcours

Les bouées Bouée1, Bouée2 et BouéeBlanche sont à laisser à Babord

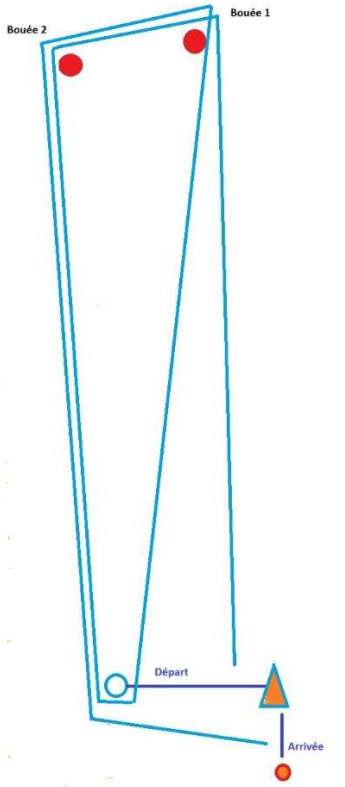
Départ	Blanche siglée CVAT
Bouée 1, 2	Rouge sphérique
Arrivée	Orange frite



Parcours n°1 : 1 tour

Départ , Bouée1 , Bouée2 , Bouée blanche , Arrivée

Départ	Blanche siglée CVAT
Bouée 1, 2	Rouge sphérique
Arrivée	Orange frite



Parcours n°2 : 2 tours

Départ , Bouée1 , Bouée2 , Bouée blanche , Bouée1 , Bouée2 , Bouée blanche , Arrivée